

9. RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION D'ETUDE DU 28 JUIN 1989

Il a été présenté lors de la séance plénière des communes qui s'est déroulée le 28 juin 1989. Les communes doivent se prononcer jusqu'au 31 décembre 1989, ce délai étant impératif pour intégrer les travaux dans le cadre du tunnel sous la Vue-des-Alpes.

Il concerne la poursuite de l'étude de la variante 1 Neuchâtel, selon le mandat confié par l'assemblée du 22 mars 1988.

Le projet a été réactualisé, tant techniquement que financièrement. On constate que l'annuité a légèrement augmenté (voir avant-projet page 15), bien que le taux de subventionnement soit passé à 40 %. Cela provient d'une part du taux d'intérêt qui a été admis à 7 % pour tenir compte de la période agitée sur le marché des capitaux, alors que dans l'avant-projet, il avait été calculé à 5 %. De plus, on note l'influence de l'évolution du renchérissement. La part des investissements à la charge de la ville s'élève à Frs 8'838'522.--.

L'effet de cette réalisation sur notre prix de vente de l'eau sera de 19,7 cts/m³, soit une augmentation de 15 % par rapport au tarif actuel. L'annuité correspondante, à la charge des Services industriels, sera de Frs 889'000.--.

Le tableau suivant renseigne quant aux caractéristiques financières réactualisées des différentes variantes.

La variante 1 tient compte du subventionnement obtenu de 40 %, alors que les autres sont calculées avec un taux de 25 %.

Pour permettre les comparaisons, nous avons indiqué entre parenthèses, pour les variantes 3 et 4, les chiffres résultant de l'application d'un subventionnement de 40 %.

Coût selon rapport final du 28 juin 1989

	1 Neuchâtel	3 Presta	4 Presta Mixte
Subventionnement	40 %	25 % (40 %)	25 % (40 %)
Investissements totaux en mio de francs	24.65	37	22
Solde investissements à charge des partenaires	13.86	29 (23.5)	17.8 (14.5)
Pour La Chaux-de-Fonds Investissements en mio de francs	8.84	18.5 (15)	9.6 (7.8)
Annuité pour le débit sanitaire Frs/an actuellement	889'000.--	1'524'000.-- (1'259'000.--)	768'000.-- (630'000.--)
Influence sur le prix de vente de l'eau. Selon budget 1989 4'510'000 m ³ vendus cts/m ³	19.7	33.8 (27.9)	17.0 (14.0)

10. PLAN DIRECTEUR

Considérant nos possibilités financières et la difficulté de prévoir l'évolution des besoins à long terme et des coûts, nous proposons le plan directeur suivant, apte à assurer l'alimentation en eau de secours et d'appoint pour notre ville. Il s'insère dans un plan cantonal de l'eau favorisant l'interconnexion des réseaux, selon annexe 4.

Objectif No 1, EAU DE BASE

Rénovation de l'usine des Moyats, selon rapport du 20 septembre 1989

Cet objectif, devisé à frs 3'050'000.-- sera réalisé entre 1990 et 1993. Il nous permet de préserver notre alimentation de base en adaptant nos installations et en disposant d'une capacité de pompage suffisante.

Objectif No 2, EAU DE SECOURS

Réalisation d'une liaison depuis le lac de Neuchâtel, qui sera opérationnelle en 1994

Nous disposerons ainsi de l'adduction d'eau de secours et d'appoint à l'étiage de bonne capacité et empruntant un tracé indépendant.

Objectif No 3, EAU D'APPOINT

Réalisation de la liaison Presta - Jogne

Dès que les besoins le justifieront, il sera ainsi possible d'analyser la meilleure solution entre la sollicitation plus intense de la liaison Neuchâtel ou la réalisation de Presta-Jogne qui bénéficiera aussi d'un taux de subventionnement de 40 %. Nous pensons que la décision de réaliser Presta/Jogne se situera, selon les hypothèses, vraisemblablement vers 2005.

Cette dernière réalisation n'est envisageable que si nous disposons déjà d'une adduction en eau de secours.

11. CREATION D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL

Pour réaliser l'adduction de secours, les communes ont convenu que la constitution d'un Syndicat intercommunal était la meilleure forme de collaboration.

Nous vous remettons en annexe 5 le projet de règlement pour la constitution de cet organe, ainsi qu'en annexe 6, le tableau de la répartition des communes concernées.

Nous sollicitons l'autorisation d'adhérer au Syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau du Val-de-Ruz et des Montagnes Neuchâteloises (SIVAMO) et de garantir les emprunts nécessaires au financement de la part des investissements à la charge de notre ville, à concurrence de Frs 9'000'000.-- montant qui sera indexé en fonction de l'évolution du coût de la vie.

Nous devons toutefois souligner que, si l'intérêt pour l'adduction d'eau est très vif chez les autres communes, aucune d'entre elles n'a encore décidé officiellement d'y adhérer. Dans l'état actuel des choses, chaque commune doit requérir l'autorisation de son Conseil général.

12. CONCLUSIONS

Les orientations retenues et les choix qui vous sont présentés sont basés sur une documentation abondante et de longues réflexions où les avis les plus critiques ont été pris en compte et analysés. La réflexion a été également favorisée par le travail remarquable de la Commission des Services industriels.

Nous pensons vous avoir apporté tous les éléments nécessaires pour une prise de décision.

Afin d'éviter la distribution de volumineuses annexes, nous avons remis à chaque groupe du Conseil général le rapport de synthèse du 26 novembre 1988, le rapport final du 28 juin 1989 de la Commission d'étude intercommunale, ainsi que l'analyse effectuée par le bureau d'ingénieurs Bonnard et Gardel de janvier 1989.

L'intérêt et la passion apportés à l'examen de ce dossier sont à la mesure de l'importance et de la signification de l'adduction d'eau de secours et d'appoint pour notre ville.

Le plan directeur qui vous est proposé constitue un ensemble cohérent, adapté à nos possibilités financières et apte à répondre à nos besoins à moyen et à long termes. Il s'inscrit parfaitement dans une perspective de planification cantonale de l'exploitation et de la distribution des ressources en eau du canton.

La Liaison à partir de Neuchâtel :

Sous l'aspect technique

- constitue un bouclage cantonal, intéressant 60'000 habitants, selon un tracé indépendant qui permet d'interconnecter les réseaux de Neuchâtel, du Val-de-Ruz et des Montagnes Neuchâteloises,
- permet de disposer d'une véritable adduction de secours par un tracé totalement séparé,
- offre une capacité non négligeable de transport d'eau provenant d'une nouvelle ressource qui rend à l'avenir possible l'entretien sur l'adduction principale Les Moyats - La Chaux-de-Fonds.